

BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION
(SPÉCIALISATION EN ENSEIGNEMENT DE L'ÉLÉMENTAIRE)

LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS
ET LA DEMANDE

POUR

LES ÉDUCATRICES ET LES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

FACULTÉ D'ÉDUCATION

UNIVERSITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE PRÉSENT PROGRAMME OFFERT PAR L'UNIVERSITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DÉCOULE DU RAPPORT MELLA. LE PROGRAMME A ÉTÉ DÉVELOPPÉ EN CONSULTATION AVEC L'ÉQUIPE DE TRANSITION DU PROGRAMME DE MATERNELLE QUI COMPREND DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE, DE CHACUNE DES COMMISSIONS SCOLAIRES, DU PRINCE EDWARD ISLAND TEACHERS' FEDERATION, DU COLLÈGE HOLLAND ET DU COLLÈGE DE L'ACADIE.

LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION (SPÉCIALISATION EN ENSEIGNEMENT DE L'ÉLÉMENTAIRE) EST OFFERT TOUT SPÉCIALEMENT AUX ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE QUI SONT TITULAIRES D'UN CERTIFICAT ACTUEL À TITRE D'ÉDUCATRICE OU D'ÉDUCATEUR DE LA PETITE ENFANCE DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET QUI ONT ENSEIGNÉ LA MATERNELLE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD POUR AU MOINS UN AN PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DE 2000 À 2010. LES DIPLÔMÉES ET DIPLÔMÉS DE LA CLASSE DE 2010 DES PROGRAMMES DE DIPLÔME EN DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD SONT ÉGALEMENT ADMISSIBLES. POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LES RÈGLEMENTS D'ADMISSION, VEUILLEZ LIRE LES DOCUMENTS CI-JOINTS.

LE PRÉSENT PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION (SPÉCIALISATION EN ENSEIGNEMENT DE L'ÉLÉMENTAIRE) SERA OFFERT À TEMPS PARTIEL, ET LES CANDIDATES ET CANDIDATS QUI RÉPONDENT AUX CONDITIONS D'ADMISSION DOIVENT SOUMETTRE LEUR DEMANDE AVANT LE 20 FÉVRIER. LES CANDIDATES RETENUES ET LES CANDIDATS RETENUS DEVRONT REMPLIR LES EXIGENCES DU BACCALAURÉAT EN L'ESPACE DE SIX ANS APRÈS AVOIR COMMENCÉ LEURS ÉTUDES.

UPEI

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES ÉDUCATRICES DE LA PETITE ENFANCE (JUILLET 2010)

Note : Le genre féminin est utilisé dans la présente fiche comme genre neutre afin de mieux représenter la majorité des personnes visées.

Baccalauréat en éducation à UPEI (spécialisation en enseignement de l'élémentaire)

Introduction

Le baccalauréat en éducation (B. Ed.) avec une spécialisation en enseignement de l'élémentaire est un programme menant à un grade composé de 20 cours en éducation de trois heures-crédits adapté aux éducatrices de maternelle actuelles au moment où elles font la transition au système scolaire à l'Î.-P.-É. Ce programme est conçu pour offrir une variété de cours et des expériences prolongées sur le terrain qui permettront aux étudiantes de développer les connaissances et compétences nécessaires pour enseigner dans la salle de classe moderne. Le programme est offert à temps partiel en utilisant une méthode de prestation de cours mixte. Il offre l'occasion aux étudiantes de se spécialiser dans l'enseignement de l'élémentaire (de la maternelle à la 3^e année) et de lier leur expérience en salle de classe aux théories actuelles et à la pratique fondée sur des faits démontrés.

ADMISSIBILITÉ AU B. Ed. (spécialisation en enseignement de l'élémentaire) pour les éducatrices de la petite enfance :

1. Les candidates doivent avoir une preuve d'accréditation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à titre d'éducatrices de la petite enfance à l'Î.-P.-É.
2. Les candidates doivent avoir au moins un an d'expérience en enseignement de la maternelle à l'Î.-P.-É. pendant la période allant de 2000 à 2010.
3. Les candidates qui ont obtenu un diplôme en développement de la petite enfance en 2009 ou qui l'obtiendront en 2010 peuvent également faire une demande pourvu qu'elles aient une preuve d'accréditation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
4. Les candidates doivent soumettre un relevé de notes de chaque établissement d'enseignement qu'elles ont fréquenté (Collège Holland, Collège de l'Acadie, université, etc.) Les candidates doivent soumettre un relevé si elles ont pris un cours ou un certificat ou diplôme complet de tout établissement postsecondaire.
5. La préférence sera accordée aux candidates à qui l'on a offert un poste d'enseignante de maternelle dans une école de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'année scolaire 2010-2011.

CONDITIONS D'ADMISSION

La demande d'admission complète inclut :

1. Le formulaire de demande de premier cycle de l'UPEI.
2. Les frais de la demande d'admission de 50 \$.

3. Le formulaire de demande supplémentaire qui comprend la déclaration personnelle.
4. Trois (3) formulaires de recommandation qui sont **soit** envoyés directement au registraire **ou soit** joints à vos formulaires de demande dans une enveloppe scellée qui est apposée de la signature du répondant ou de la répondante sur le cachet.
5. Un exemplaire de votre certificat actuel à titre d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance délivré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
6. Un exemplaire d'une lettre indiquant une offre d'emploi à titre d'enseignante de maternelle en septembre 2010 dans une des commissions scolaires de l'Î.-P.-É.
7. Un exemplaire **OFFICIEL** de vos relevés de notes provenant de chaque établissement d'enseignement postsecondaire que vous avez fréquenté qui sera soit envoyé au bureau du registraire de l'UPEI ou soit joint à vos formulaires de demande dans une enveloppe officielle scellée de l'établissement émetteur.

CONDITIONS D'ADMISSION SUPPLÉMENTAIRES

En plus de tous les documents requis susmentionnés, les conditions d'admission comprennent également :

1. Au moins trois heures-semester de crédits en rédaction française, par ex., français 241 offert par UPEI, un cours visant l'écriture en français offert par une université, un cours en écriture de trois heures-semester offert par la faculté d'éducation, ou l'équivalent. Les candidates peuvent être admises sans remplir cette condition, mais une offre d'admission au programme inclura la condition qu'il faudra satisfaire l'exigence manquante avant la fin du programme de B.Ed. à UPEI.
2. Au moins trois heures-semester de crédits en mathématiques, par ex., Mathématiques 101 à UPEI, un cours de trois heures-semester offert par la faculté d'éducation en mathématiques pour les enseignants, ou l'équivalent. Comme dans la condition susmentionnée, les candidates peuvent être admises sans remplir cette condition, mais une offre d'admission au programme inclura la condition qu'il faudra satisfaire l'exigence manquante avant la fin du programme de B.Ed. à UPEI.
3. Une offre d'admission conditionnelle sera émise aux candidat(e)s qui sont éligibles pour le programme mais il leur manque le cours de français ou de mathématiques (voir ci-dessus). Les étudiant(e)s admis au programme devront compléter les cours manquants avant la graduation.

PROCESSUS D'ADMISSION (RÔLE DE LA CANDIDATE) :

1. Imprimer le formulaire de demande de l'UPEI, le remplir et le signer.
2. Imprimer les formulaires de recommandation. Trois (3) formulaires doivent être remplis : un provenant d'un répondant qui peut témoigner de votre potentiel en matière d'études, et un provenant d'un répondant qui peut donner une perspective liée à l'enseignement, et le troisième est à votre choix – soit un autre répondant en matière d'études ou d'enseignement.

3. Prendre les dispositions pour faire envoyer au bureau du registraire de l'UPEI un exemplaire de chacun de vos relevés de notes provenant de chaque établissement postsecondaire que vous avez fréquenté.
4. Faire des copies de votre certificat d'éducation à la petite enfance délivré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et par votre nouvel employeur.
5. **TÉLÉCHARGER** le formulaire de demande supplémentaire sur votre ordinateur et y travailler à votre rythme. Ajouter des rangées au tableau au besoin. Lorsqu'il est complet, l'imprimer et le signer.
6. La demande doit être envoyée au bureau du registraire à UPEI avant le 20 février 2010, le cachet de poste faisant foi.
7. Tout document manquant doit être envoyé au plus tard le 10 mars 2010.
8. Les candidates admises au B. Ed. doivent soumettre un acompte non remboursable de 500 \$ à envoyer avant la date mentionnée dans la lettre d'admission. Cet acompte non remboursable sera versé sur les frais de scolarité.

PROCESSUS D'ADMISSION (Rôle du bureau du registraire à UPEI) :

1. Le registraire recevra la demande et vérifiera que tous les documents ont été reçus.
2. S'il y a des documents manquants, le registraire enverra un avis à la candidate. La candidate est responsable de veiller à ce que tous les documents soient envoyés (par ex., les recommandations et les relevés de note).
3. Lorsque la demande est complète et les renseignements soumis dans le système, la demande sera envoyée à la faculté d'éducation.
4. Le registraire enverra des lettres officielles aux candidates dans la deuxième partie du mois d'avril. La lettre sera soit :
 - une admission sans restriction
 - une admission conditionnelle – doit terminer, avant juillet 2010, certains cours. Les relevés de notes doivent être envoyés avant le 15 juin
 - une place sur la liste d'attente – si certaines candidates admises décident de ne pas s'inscrire, on communiquera avec les candidates sur la liste d'attente jusqu'à la première journée de classe
 - un refus en ce moment

PROCESSUS D'ADMISSION (Rôle de la faculté d'éducation) :

1. Rencontrer les candidates potentielles et répondre à leurs questions.
2. Inviter des représentants des groupes pour aider à évaluer les formulaires de demande supplémentaires et les déclarations personnelles (par ex., les personnel enseignant de l'UPEI, le personnel du ministère et des écoles; le Collège, etc.)
3. Évaluer et classer les demandes selon les critères suivants :

50 % du classement est fondé sur :

- les conditions centrées sur les antécédents (voir les documents d'admission)
- les antécédents scolaires, les cours, la formation, le perfectionnement professionnel
- les recommandations

50 % du classement est fondé sur :

- les expériences trouvées dans le formulaire de demande supplémentaire
- la déclaration personnelle

4. Accorder des entrevues si nécessaire.
5. Soumettre les listes au bureau du registraire.
6. Offrir des rétroactions, si demandées, aux candidates non admises.

DATES IMPORTANTES, ADRESSES ET COORDONNÉES :

1. Les demandes doivent être envoyées avant le 20 février 2010, le cachet de poste faisant foi.
2. La date limite pour soumettre les documents manquants est le 10 mars 2010.
3. Les lettres du bureau du registraire seront envoyées dans la deuxième partie du mois d'avril.
4. Les formulaires sont offerts sur le site Web de la faculté d'éducation :
5. Envoyer les demandes à l'adresse suivante :

Bureau du registraire de l'UPEI
550, avenue University
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 4P3

6. Si vous avez des questions par rapport aux admissions, veuillez communiquer avec Cathy Parsons de la faculté d'éducation par courriel (caparsons@upei.ca) ou par téléphone (902-566-0730).